



Services Techniques
N° Tél : 69 49 77 05
N/Réf : NDA/JCD/CP

DECISION N° 96.112

OBJET : Autorisation au Maire de signer l'avenant n°1 au contrat de location signé entre la commune et Madame Isabelle MORLOT-BURIGNAT, 18 Rue René Brun à YERRES

Le Maire de la Commune de YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22

VU la loi n° 96.142 du 21 février 1996, article 12, alinéa 1,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de YERRES en date du 29 Juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 222-20 du Code des Communes,

CONSIDERANT que le contrat initial stipulait que Madame MORLOT-BURIGNAT devait s'acquitter des charges telles que le chauffage et l'eau auprès de la Trésorerie Principale de BRUNOY.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de modifier les termes du contrat concernant les modalités de règlement des charges.

-DECIDE -

Article 1er : Madame Isabelle MORLOT-BURIGNAT s'acquittera des charges telles que l'électricité, le gaz et le chauffage.

Elle sera tenue de s'acquitter des charges telles que l'eau, calculées forfaitairement et proportionnellement par les services de la commune, auprès de la Trésorerie Principale de BRUNOY.

Article : La présente décision ainsi que l'avenant n°1 au contrat seront inscrits au registre des actes de la Mairie et transmis à M. Le Sous-Préfet de l'Arrondissement d'Evry et à Madame le Receveur Municipal.

Fait à YERRES, 06 1 196

